

qui est du problème actuel, de la pollution par le mercure, on a institué un comité fédéral-provincial composé de fonctionnaires, auquel les personnes lésées dans leurs intérêts par suite de l'interdiction de la pêche présentent leurs instances; on se fondera sur ces dernières pour instaurer une aide quelconque jusqu'à ce que ces gens puissent se faire indemniser par les responsables de la pollution.

M. Aiken: Monsieur l'Orateur, une autre question supplémentaire. Le système à l'étude actuellement pourra-t-il s'appliquer par tout le Canada ou s'il concerne simplement les pêcheurs du lac Sainte-Claire?

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, la chose relève à proprement parler du ministère des Pêches et les prêts consentis à la baie de Plaisance se faisaient sous les auspices de ce ministère. C'est ce qui se fait actuellement, je pense, au lac Sainte-Claire, mais je ne crois pas qu'un vaste programme soit en vigueur actuellement dans d'autres régions. Si jamais on instaure une politique de plus grande envergure pour tout le Canada, elle sera sûrement annoncée à la Chambre en temps utile ou par voie de mesure législative.

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS AU SUJET DE LA LUTTE ANTIPOLLUTION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement ou le ministre ont-ils entamé des négociations avec le gouvernement des États-Unis en vue d'un traité avec ce pays en ce qui concerne la pollution continentale et la lutte antipollution.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai fait des instances auprès de mon homologue américain, le secrétaire de l'Intérieur, à propos de l'interdiction des phosphates, mais cette initiative n'a encore donné aucun résultat. Je crois que le ministre des Pêches et des Forêts a parlé d'une protestation faite au ministère d'État au sujet de la pollution du lac Érié causée par l'écoulement de mercure provenant de sources américaines. Je ne crois pas cependant qu'il y ait eu de démarche officielle de plus grande ampleur menant à prévoir un traité pour combattre la pollution en général.

M. McGrath: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le gouvernement cherche-t-il à signer un traité avec les États-Unis? Nos mesures antipollution resteront sans effet si elles n'ont pas d'équivalent chez eux.

L'hon. M. Greene: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas que le gouvernement ait encore pris

de décision à cet égard. Il est tout à fait clair, je pense, que si nos mesures doivent être efficaces quand il s'agit d'eaux communes, notamment les Grands lacs et le Saint-Laurent, il faudra conclure avec les États-Unis ou avec les états riverains des arrangements officiels qui seraient probablement rendus plus effectifs sous forme de traité, de sorte que les mesures antipollution soient coordonnées et que nous puissions œuvrer de concert avec les États-Unis pour parvenir à améliorer la qualité de nos eaux limitrophes.

L'INDEMNISATION DE LA PART DES USINES POLLUANT LA RIVIÈRE SASKATCHEWAN

M. Robert Simpson (Churchill): J'ai une question supplémentaire pour le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts à la suite de sa déclaration marquant l'espoir du gouvernement en la coopération des industries qui polluent nos cours d'eau par le mercure. Me référant à la déclaration que le ministre a faite mercredi dernier devant le conseil exécutif de l'Association des manufacturiers canadiens, et où il a souligné que les responsables de la pollution se verraient présenter la facture, je voudrais que le secrétaire parlementaire nous dise si le gouvernement a entamé des négociations ou si un accord est intervenu quant à une indemnisation par les usines de l'Interprovincial Cooperative Chlor-alkali à Saskatoon, qui, selon une déclaration faite précédemment par le ministre, sont la principale, sinon la seule source de pollution de la rivière Saskatchewan.

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Forêts): Il y a eu des pourparlers, monsieur l'Orateur, mais je ne pense pas qu'ils soient terminés.

M. Simpson: Une question complémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois signaler aux députés qu'il ne reste plus que quelques minutes pour les questions orales. Nous n'avons abordé jusqu'ici que deux sujets. Les députés devraient se rendre compte que, s'il nous faut 20 minutes pour traiter de deux sujets, nombreux seront ceux qui ne pourront prendre la parole d'ici à la fin de la période des questions. Je souhaiterais donc que l'on aborde un autre sujet.

LES POSTES

LE CONFLIT POSTAL À MONTRÉAL—LES NÉGOCIATIONS

[Français]

L'hon. Théogène Ricard (Saint-Hyacinthe): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au président du Conseil du Trésor.